

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros
A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
sur une partie de la rue de Kertanguy
du 27 février au 10 mars 2023
Le Maire de Saint Quay Perros**

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise EUROVIA, en date du 24 février 2023

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Kertanguy, au niveau de l'école Albert Jacquard, pendant toute la durée des travaux de voirie, entrepris par EUROVIA, du 27 février au 10 mars 2023

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Kertanguy, au niveau de l'école Albert Jacquard, pendant toute la durée des travaux de voirie, au niveau de l'école Albert Jacquard, du 27 février au 10 mars 2023

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 27 février 2023

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise EUROVIA
- La commune de Perros-Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 24 février 2023

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 24 février 2023

